



## **L'APHG dénonce un projet inqualifiable de dévalorisation et de stigmatisation des Professeurs du second degré et des Professeurs de classes préparatoires**

L'Assemblée générale de l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie (APHG) réunie le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2013 à Paris a adopté à l'unanimité une motion dénonçant le projet émanant du ministère de l'Education nationale visant la révision du décret de 1950.

Il constitue, dans la redéfinition des obligations réglementaires de service, une attaque inqualifiable contre les professeurs du second degré et leurs collègues des classes préparatoires. Les premiers verraient disparaître la rémunération de l'heure de laboratoire, et pour ceux enseignant en lycée, le paiement de l'heure rétribuant le travail en classes d'examen. Pour les seconds, l'ORS<sup>1</sup> hebdomadaire de 8 heures hebdomadaires serait portée à 10 heures, et la rémunération des heures de colles serait diminuée. De nombreux collègues se retrouveraient en sous service, ceux qui enseignent 10 heures ou plus perdraient deux heures supplémentaires, soit une diminution de traitement pouvant représenter jusqu'à 20% de leur rémunération.

Sous couvert de mieux rémunérer nos collègues de ZEP<sup>2</sup>, qui ne bénéficieraient au mieux que d'une augmentation de saupoudrage, le ministère s'apprête à réduire de manière arbitraire le traitement des professeurs préparant au baccalauréat et des professeurs de CPGE<sup>3</sup>, qui exercent devant des classes de 45 élèves, corrigent en moyenne 450 copies de 15 pages par an, assurent un suivi individualisé de leurs étudiants par des colles, passent les deux tiers de leurs vacances d'été à lire et à préparer des questions de concours qui, dans les classes littéraires, changent tous les ans, et pour qui la semaine de 35 heures est une aimable utopie.

Cette démagogie d'un genre nouveau, qui vise non plus à désigner l'ensemble des fonctionnaires à la vindicte de l'opinion, mais à créer des antagonismes entre des professeurs qui exercent des métiers différents mais tout aussi dignes de considération l'un que l'autre, en prétendant « prendre aux riches pour donner aux pauvres », est inacceptable. Elle occulte une politique de nivellement par le bas des salaires qui, sous

---

<sup>1</sup> Obligations réglementaires de service

<sup>2</sup> Zones d'éducation prioritaire

<sup>3</sup> classes préparatoires aux Grandes Ecoles

couvert d'équité et de grands discours sur la « refondation de l'école », vise surtout à désengager financièrement l'État de sa principale mission régaliennne, l'éducation.

À l'heure où les obligations de service de tous les enseignants, du primaire au supérieur, sont de plus en plus lourdes, faut-il rappeler que les professeurs de CPGE restent, avec les professeurs des universités, les seuls qui soient encore payés au niveau de leur qualification et de leur compétence, dans un pays où le traitement moyen des professeurs est l'un des plus faibles de l'OCDE ! Que leur salaire devrait être une référence, et non un scandale ! Faut-il rappeler qu'un professeur certifié de classes normale termine sa carrière à 2.500 euros net par mois, ce qui est le salaire d'embauche d'un jeune cadre de 25 ans issu d'une grande école !

Comme les syndicats, SNES, SNALC et FO, ainsi que les Associations de professeurs de CPGE , l'APHG exige le retrait de ce projet inique et stigmatisant. Elle invite tous les collègues à signer la pétition en ligne sur le site [http://www.petitions24.net/petition\\_unitaire\\_cpge](http://www.petitions24.net/petition_unitaire_cpge), dans l'attente d'actions ultérieures qui sont d'ores et déjà envisagées dans un grand nombre de lycées.

Paris, le 2 décembre 2013

Pour tous contacts :  
Secrétariat général de l'APHG : 01 42 33 62 37  
a.p.h.g@wanadoo.fr